

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE LA SECURITE
SOCIALE ET DE LA JUSTICE,

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT

87/592 DU 22/10/87
SECRET N° 7/MISSJ /DGFP/
DGCE.SAV.

Portant Inscription au tableau
d'Avancement au titre de l'année
1984 de Monsieur TATY Loépol,
Inspecteur des Impôts des Cadres
de la Catégorie A, Hiérarchie I
des Services Administratifs et Fi-
nanciers - SAF - (Impôts).-

/E PREMIER MINISTRE,

(/ISAS : (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la Loi n° 076/84 du 7 Décembre 1984, portant ratification
de l'Ordonnance n° 019/84 du 23 Août 1984, portant modification de
certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet
1979 ;
(/u la Loi n° 15/62 du 3 Février 1962, portant statut général
des Fonctionnaires ;
(/u l'Arrêté n° 2087/FP. du 21 Juin 1958, fixant le règlement
sur la solde des Fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/130/MF. du 9 Mai 1962, fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/197/FP. du 5 Juillet 1962 fixant les
catégories et hiérarchies des cadres créées par la Loi n° 15/62 du
3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP. du 5 Juillet 1962 relatif à la
nomination et la Révocation des Fonctionnaires de la catégorie A 1
(/u le décret n° 62/426/FP.FC. du 29 Décembre 1962 fixant le
statut des cadres de la catégorie A des SAF ;
(/u le décret n° 65/170/FP.BE. du 25 Juin 1965 réglementant
l'Avancement des Fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 71/247 du 26 Juillet 1971 modifiant le ta-
bleau hiérarchique des cadres de la catégorie A des Services Adminis-
tratifs et Financiers en ce qui concerne les Contributions Directes,
l'Enregistrement et le Trésor, abrogeant et remplaçant les disposi-
tions des articles 7, 9, 10, 13, 15, 16, 21 et 22 du décret n° 62/
426/FP.FC. du 29 Décembre 1962 ;
(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et rem-
plaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP. du 5 Juillet 1962
fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires ;
(/u le décret n° 84/856 du 8 Août 1984, portant nomination du
premier Ministre ;
(/u le décret n° 87/437 du 20 Août 1987, portant nomination
des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 87/432 du 20 Août 1987 portant organisation des organes
interims des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit
d'approbation des actes relatifs aux intégrations, Avancements, et
Révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;
(/u le décret 86/877 du 18 Juillet 1986 sur la prise d'effet
des avancements et Reclassements ;
(/u le Procès-Verbal de la Commission Administrative Pari-
taire d'Avancement réunie à Brazzaville, le 22 Avril 1986 ;
(/u le rectificatif n° 87/420/PR.SGG. du 14/8/87 au décret
n° 86/877 du 18/07/86 sur la prise d'effet financier des avancements et
révisions des situations administratives.

DECRETE :

Muray

ARTICLE 1ER .- Monsieur TATY (Léopold) Inspecteur des Impôts de 3ème échelon, des cadres de la Catégorie A, Hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers SAF (Impôts) en service détaché au Ministère du Tourisme, Sports et Loisirs (Société Mixte Atlantic Palace à Pointe-Noire) est inscrit au tableau d'avancement au titre de l'année 1984 à deux (2) ans pour le 4ème échelon de son grade.

ARTICLE 2.- Le présent Decret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et Communiqué partout où besoin sera. /- *+*

Brazzaville, le 22 OCTOIRE 1987

Par le Premier Ministre,

Le Garde des Sceaux, Ministre
du Travail, de la Sécurité
Sociale et de la Justice

Dieudonné Kimbembe

- Commandant Dieudonné KIMBEMBE.-

- Ange Edouard POUNGUI.-

AMPLIATIONS :

-SGG/BC.....	3
-JORPC.....	3
-MFB.....	3
-DAE.....	2
-DGB.....	3
-DGFP/DGPCE.....	3
-DCF.....	2
-DGI.....	3
-DAG/SP IMPOTS.....	4
-INTERESSE.....	2
-DOSSIER.....	2
-B/STAT/DGFP.....	2
-CHRONO.....	1.-

X